

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES DETACHES D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET D'ADMINISTRATION - RENTREE 2023

Le lycée Jules Verne de Guatemala recrute des enseignants détachés pour la rentrée 2023
La note d'information aux candidats et candidates est à télécharger [ici](#).
Les postes vacants ou susceptibles de l'être sont listés ci-dessous.

Au primaire :

- 2 postes de [professeur ou professeure des écoles](#) vacants.
- 1 poste de [professeur ou professeure des écoles](#) susceptible d'être vacant.

Au secondaire :

- 3 postes de [professeur ou professeure de lettres](#) vacants, dont un poste lettres classiques (Langues et Cultures de l'Antiquité – Latin collège et lycée) et l'option théâtre.
- 1 poste de [professeur ou professeure d'Histoire et géographie](#) vacant.
- 1 poste de [professeur ou professeure de sciences physique](#) susceptible d'être vacant.
- 1 poste de [professeur ou professeure d'EPS](#) susceptible d'être vacant.
- 1 poste de [CPE](#) susceptible d'être vacant.

Les candidates et candidats à ces postes devront compléter le dossier de candidature à télécharger ci-dessous, et l'envoyer accompagné des pièces complémentaires en un seul fichier PDF à l'adresse :

⇒ proviseur.jverne@jv.edu.gt

- Dossier de candidature au format Word à télécharger [ici](#).

Les candidatures contenant plusieurs pièces jointes ne pourront pas être traitées.

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au lundi **13/02/2023**.

MOTIFS D'IRRECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

1. Les dossiers hors délai et/ou incomplets conformément aux pièces demandées.
2. Une candidature émanant d'un agent ou d'une agente non titulaire de la fonction publique française.
3. Une candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline que celle dont il a la certification.
4. Une candidature d'un agent ou d'une agente ne remplissant pas les conditions exigées par son administration d'origine pour bénéficier d'un détachement, notamment un agent ou agente en cours de détachement ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise au MENJ, sauf suivi ou rapprochement de conjoint ou conjointe.
5. Pour les postes d'enseignants, la candidature d'un ou d'une fonctionnaire n'appartenant pas à un corps enseignant du 1^{er} ou 2nd degré.